

# Parc national de Moukalaba-Doudou

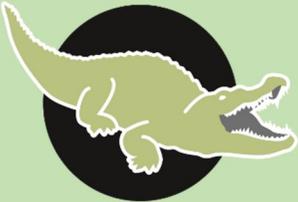
## Zone tampon

### Secteur 01

### *Bassins versants de la rivière Rembo Ndogo et des tributaires des lacs attenants*

Limites du bassin versant de la de la rivière Rembo Ndogo en amont de l'embouchure avec la lagune Ndogo + limites des bassins versants des cours d'eau alimentant les lacs locaux.

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p><b>Milieux humides et aquatiques (continentaux)</b></p> <p><b>Faune associée</b></p> <p><b>Frayères associées</b></p> <p><b>Paysages riverains associés</b></p> <p><b>Qualité de l'eau</b></p> <p>Peuplement en poissons assez peu diversifié avec faible taux d'endémisme ; connaissance faible (catégorie 1 de FERMON, 2013)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pollution physico-chimique des eaux ;</li> <li>▪ Destruction/dégradation/conversion des habitats par inondation, drainage ou remblaiement ;</li> <li>▪ Invasion par des espèces végétales exotiques envahissantes (= espèces invasives).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévenir les risques d'impact par pollution à une échelle appropriée de bassin versant du système aquatique ou humide concerné ;</li> <li>▪ Prévenir les risques d'érosion et de dépôts sédimentaires en aval, notamment en maintenant le couvert végétal ;</li> <li>▪ Prévenir les risques de pollution chimique par des mesures appropriées de stockage des produits toxiques (huiles, hydrocarbures, substances nocives pour l'environnement aquatique) ;</li> <li>▪ Disposer d'une connaissance des espèces invasives dans la zone de projet et prévenir le risque de contamination biologique du secteur de travaux.</li> <li>▪ Soigner l'intégration paysagère des constructions (touristiques et autres) + appliquer des techniques de conception durable des infrastructures.</li> </ul>

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p><b>Crocodile du Nil</b> <i>Crocodylus niloticus</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dégradation des habitats aquatiques et humides favorables à l'espèce (vastes points d'eau, eaux calmes des grandes rivières, lagunes... et leurs abords) ;</li> <li>▪ Chasse (ie augmentation de la pression de chasse du fait du projet ou de l'activité) ;</li> <li>▪ Autre type d'interaction : accidents homme-faune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des habitats favorables et intégration dans le projet ;</li> <li>▪ Contrôle rigoureux de la chasse et de la pêche ;</li> <li>▪ Mise en place de règles de prévention et de gestion des accidents homme-faune.</li> </ul> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des milieux humides et aquatiques.</p>
 <p><b>Eléphant de forêt</b> <i>Loxodonta africana</i></p> <p>Zones de concentrations saisonnières d'éléphants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Destruction/dégradation des habitats, notamment zones de concentration saisonnière, zones humides, secteurs riches en arbres fruitiers, forêts et clairières à couvert herbacée dense (« forêts à Marantacées »), baïs ou « salines » (clairières où les animaux viennent s'alimenter en sels minéraux) ;</li> <li>▪ Augmentation du risque de braconnage ;</li> <li>▪ Autre type d'interaction : accidents homme-faune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des habitats favorables à une échelle paysagère + repérage fin des habitats-clefs ;</li> <li>▪ Contrôle rigoureux de la chasse ;</li> <li>▪ Éviter les explorations sismiques en saison sèche, période de concentration des animaux ;</li> <li>▪ Mise en place de règles de prévention et de gestion des accidents homme-faune.</li> </ul> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des milieux humides et aquatiques.</p> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des habitats forestiers remarquables.</p>

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p>Oiseaux d'eau</p>	<p>Groupe vaste intégrant une grande diversité d'exigences écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les espèces présentes en période de reproduction ;</li> <li>▪ Les espèces présentes en période de transit migratoire (migration pré- et post-nuptiale, hivernage).</li> </ul> <p>Parmi ces espèces, différents cortèges d'espèces présentant des exigences écologiques similaires peuvent être identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Espèces migratrices/hivernantes des vasières et de l'estran marin (limicoles notamment) ;</li> <li>▪ Espèces nicheuses exploitant ces mêmes milieux (limicoles, sternidés...) ;</li> <li>▪ Espèces nicheuses des grands arbres (pélicans, échassiers...) ;</li> <li>▪ Espèces nicheuses des bosquets marécageux ou riverains (passereaux) ;</li> <li>▪ Espèces nicheuses spécialistes des faciès dynamiques des cours d'eau (martins-pêcheurs par exemple nichant dans un terrier creusé dans un sol meuble à proximité des cours d'eau).</li> </ul> <p><u>Principaux effets dommageables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Destruction/dégradation des habitats de reproduction ;</li> <li>▪ Pollution des habitats aquatiques d'alimentation ;</li> <li>▪ Perturbation en période de reproduction ou de repos migratoire ;</li> <li>▪ Chasse (ie augmentation de la pression de chasse du fait du projet ou de l'activité).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inventaire des espèces d'« oiseaux d'eau » fréquentant l'aire d'étude + identification, par cortège d'espèces, des habitats favorables et des secteurs de quiétude périphérique ;</li> <li>▪ Pour les espèces nicheuses de grande taille (échassiers et pélicans principalement), contrôle rigoureux de la chasse sera mis en place ;</li> <li>▪ Pour les espèces pélagiques et littorales, mise en place d'un plan de prévention du risque de marais noire.</li> </ul> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des milieux humides et aquatiques.</p>

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p><b>Tourisme</b></p> <p>Potentiel touristique fort</p>	<p>Altération de la valeur touristique du secteur par un aménagement ou une activité mal intégrée(e).</p>	<p>Dans les secteurs où le tourisme est actif ou pour lesquels la création d'infrastructures dédiées est envisagée, intégrer cet usage dans la conception du projet.</p> <p>Ceci implique un soin particulier quant à son intégration paysagère et à la préservation des autres valeurs du Parc localement présentes, notamment celles relatives à la grande faune emblématique du réseau (éléphants, grands singes, bovidés...) et aux milieux naturels remarquables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respecter les règles de construction verte et durable imposées par l'ANPN ;</li> <li>▪ Encadrer son activité touristique via une convention de concession touristique signée avec l'ANPN.</li> </ul>